



DELIBERATION : N° 2025/018

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Vote du budget primitif principal 2025.

Convocation du : 28 mars 2025

Rapporteur : M. David GAILLARD.

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 2 avril 2025 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (17) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal, MARTIN Déborah.

Etaient absents excusés représentés (02) : FLAIG Béatrice a donné pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à GENSSLER Bernard.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Ne prennent pas part au vote (00) : .

Nombre de votants : (19)

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation du Budget Primitif Principal 2025 ainsi que le document de synthèse joint en annexe ;

Considérant que le budget primitif principal pour 2025 s'équilibre comme suit :

En section fonctionnement :

Dépenses : 2 866 976.86 €

Recettes : 2 866 976.86 €

En section investissement :

Dépenses : 887 530.96 €

Recettes : 887 530.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2025 du Budget Principal tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération

Pour : 18

Contre : 01

Abstention : 00

Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
Céline MENQUET



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>